

Nous souhaitons de devenir membre ordinaire de SWISSGALVANIC.

Entreprise: _____

Directeur générale: _____

Rue: _____

NPA/ lieu: _____

Fon: _____

Courriel/ E-Mail _____ Page d'accueil: _____

L'année de fondation: _____ Forme juridique: _____

Correspondance à: _____

Personnes tenues de cotisation: _____ (nombre selon explication)

Signature: _____ Date: _____

1. Cotisation: Taxe de base (par entreprise) CHF 450.00

2. Supplément pour chaque employé qui travaille dans le secteur galvanique pour prestations de services et conseils CHF 60.00

ci-inclus: les personnes qui travaillent dans le secteur galvanique, notamment les chefs de production, le personnel de préparation, de traitement de surface etc.

Sans cotisation: personnel qui travaille dans l'administration, laboratoire, logistique ou personnel de nettoyage

Entreprises industrielles indiquent que le personnel qui travaille au secteur galvanique

3. Montant minimal par entreprise (1 personne tenue de cotisation) CHF 510.00

4. Montant maximal par entreprise (18 personnes tenues de cotisation) CHF 1'530.00

(tous les Montants exclu 8.1% TVA)

Information importante: la cotisation obligatoire de l'SSO/FSTS n'est pas incluse dans la cotisation de l'Association Suisse des entreprises galvanotechnique Swissgalvanic. Le montant de CHF 216.00 (TVA inclus) sera facturé directement par l'SSO/FSTS.

Veillez envoyer ce formulaire par poste, email ou fax au secrétariat de l'association Swissgalvanic.